

Thème 1. Le système politique démocratique.

Chapitre 2. Comment s'organise la compétition politique en démocratie?

Le programme officiel

Fiche 1.2 : Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : *Centré sur le gouvernement représentatif, ce point permettra d'étudier les enjeux socio-politiques de la compétition électorale contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la place des organisations partisans et aux effets des modes de scrutin (majoritaire, proportionnel notamment) sur la sélection des gouvernants. On identifiera les biais liés au genre et la difficulté particulière rencontrée pour assurer une représentation équitable des deux sexes en politique. On s'interrogera sur les évolutions de la vie démocratique contemporaine en Europe et notamment les places respectives de la démocratie représentative et d'autres figures de la démocratie (participative, délibérative).*

Acquis de première : *Démocratie représentative, démocratie participative.*

NOTIONS : *Pluralisme politique, modes de scrutin, parité, démocratie délibérative.*

Le plan du chapitre:

Introduction: Au cœur de nos «gouvernements représentatifs», l'élection.

1. Qui élit? Qui est élu?Les acteurs de la compétition électorale.

- A. Qui élit ? Le mouvement de « démocratisation » du gouvernement représentatif.
- B. Qui est élu ? La sélection des gouvernants se fait essentiellement par l'intermédiaire des partis.
- C. Quelle place pour les femmes en politique?

2. Comment élire ? Les différents modes de scrutin et leurs effets.

- A. Les différents modes de scrutin : majoritaire, proportionnel, mixte.
- B. Les effets politiques des différents modes de scrutin.

3. Seulement élire ? Emergence et institutionnalisation de nouvelles formes d'implication citoyenne.

Activité : comprendre les mécanismes délibératifs et participatifs de prise de décision politique.

Introduction: Au cœur de nos «gouvernements représentatifs», l'élection.

Question :

En vous appuyant sur les documents dont vous disposez ci-dessus, vous caractériserez la manière dont s'organise la "conquête du pouvoir" (i.e. la lutte pour l'accès aux positions de pouvoir politique) dans nos démocraties contemporaines.

Document 1. Définition « moderne » de la démocratie.

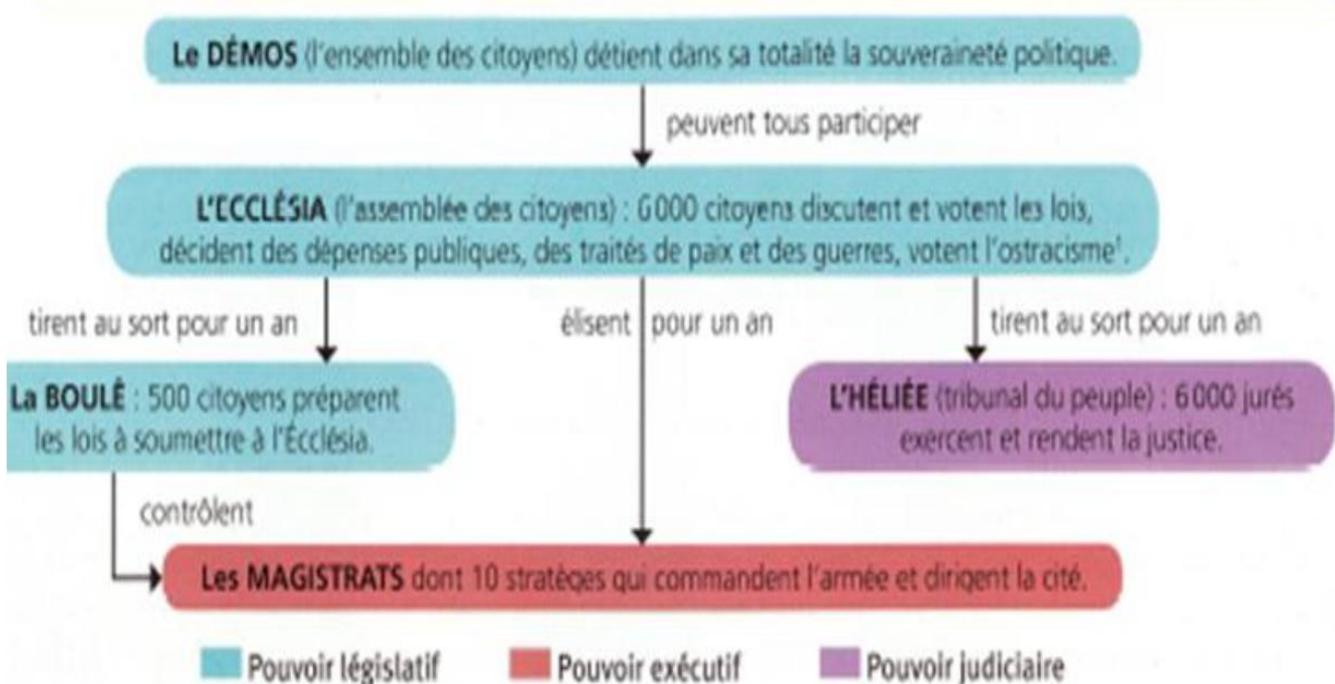
Dans une démocratie, l'accès aux positions de pouvoir (gouvernement, Parlement, exécutifs territoriaux) s'effectue, plus ou moins directement, à travers une lutte concurrentielle sur les votes et, plus généralement, sur le soutien des citoyens. La compétition est, dans l'ensemble, ouverte, sincère et pacifiée. Pourtant, tout au long de l'histoire de l'humanité, la violence physique a été un moyen courant de conquête des instruments de pouvoir. C'est donc une propriété remarquable des démocraties que la désignation s'effectue à travers des élections et non plus par la guerre civile, l'insurrection, l'assassinat ou le complot. Les élections y sont sincères dans la mesure où les fraudes sont réduites. Leur résultat n'est pas connu à l'avance, et tous les acteurs en compétition peuvent formellement l'emporter, même si certains groupes possèdent davantage de ressources et bénéficient de chances supérieures de succès. Les titulaires des positions de pouvoir acceptent de s'effacer quand les résultats leur sont défavorables. Ces règles du jeu sont devenues « naturelles » dans les pays où elles sont institutionnalisées. Les efforts pour les instituer dans les Etats où elles font défaut montrent qu'il ne suffit pas de les souhaiter et de les inscrire dans une Constitution pour les imposer.

Danie Gaxie, article « démocratie de l'Encyclopédia Universalis, 2014.

Q1. Donnez des exemples de prise du pouvoir par la force.

Q2. Explicitez le passage souligné, en particulier le terme en gras.

Document 2. La démocratie athénienne au Vème siècle avant notre ère.



1. Ostracisme : peine de bannissement de la vie politique voire d'exil.

Document 3. « Démocratie directe », « démocratie représentative » : l'apport décisif de Bernard Manin.

En science politique, il est d'usage de distinguer, voire d'opposer démocratie directe et démocratie représentative. Selon Bernard Manin, il y a dans cette distinction une ignorance de ce qui oppose de manière radicale les deux régimes. Nos démocraties contemporaines, dites représentatives, reposent sur le principe de l'élection, alors que la démocratie antique, souvent assimilée à une démocratie directe, repose sur le principe du tirage au sort. Le critère de distinction, on le voit, ne recouvre pas celui que l'on retient habituellement: la présence (démocratie représentative), ou non (démocratie directe), de représentants ayant vocation à gouverner au nom du peuple. Il ne suffit pas de qualifier la démocratie athénienne par le concours direct des citoyens à l'élaboration de la loi et le régime représentatif par les mécanismes de la médiation ou de la délégation du pouvoir par le peuple à des représentants. Selon Bernard Manin, ce qui fait le caractère direct de la démocratie antique, c'est le mode de recrutement des représentants par tirage au sort (seule manière d'assurer une parfaite égalité entre tous dans la probabilité d'accéder aux positions de pouvoir) et non l'absence de délégation du pouvoir. A l'inverse, ce qui définit la représentation et nos régimes contemporains, ce n'est pas le fait qu'un petit nombre d'individus gouverne à la place et au nom du peuple mais bien qu'ils soient désignés au moyen d'élections exclusivement. La légitimité des gouvernants provient désormais du consentement des gouvernés, tel que ceux-ci l'expriment dans l'élection.

Marc Sadoun (propos parfois reformulés), à propos de l'ouvrage de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, dans la Revue Française de Science Politique, 1995.

1. Qui élit? Qui est élu? Les acteurs de la compétition électorale.

A. Qui élit ? Le mouvement de « démocratisation » du gouvernement représentatif.

Document 4. Les conditions du vote en France.

Selon l'article 3 de la Constitution, « sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ».

Dès lors, les conditions pour voter sont les suivantes :

- **disposer de la nationalité française** : le droit de vote demeure lié, en France, à la nationalité. Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne résidant en France ont toutefois droit de vote pour les élections municipales et européennes ;
- **être majeur** : âge fixé à 18 ans depuis 1974 ;
- **jouir de ses droits civils et politiques** : depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs, cela peut exclure, selon la décision du juge, certains majeurs sous tutelle. Par ailleurs, les personnes condamnées par la justice peuvent être privées de leur droit de vote de façon temporaire, pour une durée fixée par le jugement de condamnation ;
- **être inscrit sur la liste électorale** : cette liste est tenue à jour dans chaque mairie. Y sont inscrites, à leur demande, les personnes domiciliées dans la commune ou qui y résident depuis six mois, celles qui sont inscrites au rôle des contributions directes (ex : impôts locaux) depuis cinq ans, les fonctionnaires qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révisions de listes électorales sont, quant à eux, **inscrits d'office** depuis la loi du 10 novembre 1997.

Source : Viepublique.fr <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/quelles-sont-conditions-pour-voter.html>

Q1. Comment caractérise-t-on ordinairement le type de suffragetel que décrit par exemple dans notre Constitution ?

Document 5. Histoire du droit de vote en France.

En 1791, la France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle mise en place par la Constitution des 3-14 septembre 1791. Dans ce régime, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. Le suffrage est dit censitaire. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections. Le suffrage est aussi indirect car les citoyens actifs élisent des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour élisent les députés à l'Assemblée nationale législative.

Après une brève application du suffrage universel masculin pour élire la Convention en 1792, le suffrage censitaire et indirect est rétabli par le Directoire en 1795. Il existe toujours des électeurs de premier et de second degré. Pour être électeur du premier degré, il faut payer des impôts ou avoir participé à une campagne militaire. Les électeurs du second degré doivent être titulaires de revenus élevés, évalués entre 100 et 200 journées de travail selon les cas.

La défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin 1815) entraîne la chute de l'Empire et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle, la Restauration. Le suffrage censitaire reste la règle. Seuls les hommes de trente ans payant une contribution directe de 300 francs ont le droit de vote. La loi électorale du 29 juin 1820 du double vote permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ces mesures cherchent à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste.

Après la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830), la Restauration fait place à la Monarchie de Juillet. Le droit de vote est élargi. Le suffrage est toujours censitaire, mais le cens nécessaire pour être électeur passe de 300 à 200 francs (ou 100 francs pour des cas particuliers). De même, l'âge minimum pour voter est abaissé de 30 à 25 ans. Enfin, la loi du double vote, qui permettait aux électeurs les plus imposés de voter deux fois, est supprimée.

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le vote devient secret.

L'ordonnance du 21 avril 1944, dont l'article 17 dispose que « les femmes sont électrices dans les mêmes conditions que les hommes », donne donc aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

Le président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Source : Viepublique.fr <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/etapes-conquete-du-droit-vote.html>

Q1. Réalisez une frise chronologique détaillant les différentes étapes de l'extension du droit de vote en France.

B. Qui est élu ? La sélection des gouvernants se fait essentiellement par l'intermédiaire des partis.

B.1. Qui peut se présenter : les conditions d'éligibilité.

Document 6. les conditions d'éligibilité ont évolué.

On appelle éligibilité la capacité juridique à se présenter à une élection, et donc la possibilité d'être élu.

En 1791, pour être élu, il faut être âgé de 30 ans minimum pour siéger au Conseil des Cinq-Cents et de 40 ans pour le Conseil des Anciens

La défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin 1815) entraîne la chute de l'Empire et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle, la Restauration. Pour être élu, il faut avoir 40 ans et payer au moins 1 000 francs de contributions directes.

Après la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830), la Restauration fait place à la Monarchie de Juillet. **Le droit de vote est élargi.** Le suffrage est toujours censitaire, mais le cens nécessaire pour être électeur passe de 300 à 200 francs (ou 100 francs pour des cas particuliers) et de 1 000 à 500 francs pour être élu (loi du 19 avril 1831).

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans.

L'ordonnance du 17 août 1848 dispose : "Les militaires des trois armées sont électeurs dans les mêmes conditions que les autres citoyens". Ils sont éligibles sous certaines conditions.

Le traité de Maastricht (1992) institue une citoyenneté européenne. Tout citoyen qui a la nationalité d'un des pays membres de l'UE peut, lors des élections municipales et européennes, voter et se présenter dans l'État membre où il réside.

De nos jours, tout électeur peut être candidat à une élection si certaines conditions sont satisfaites.

- **être de nationalité française** (sauf pour les élections municipales et européennes, auxquelles les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne résidant en France peuvent se présenter) ;
- **disposer du droit de vote**, donc ne pas avoir perdu ce droit par déclaration du juge dans le cadre d'une mesure de tutelle (loi du 5 mars 2007) ou avoir subi certaines sanctions pénales lourdes (ex : réclusion criminelle) ;
- **être majeur ou avoir atteint un âge minimal** (il faut être âgé d'au moins 18 ans pour se présenter aux élections présidentielle ou législatives, et d'au moins 24 ans pour se présenter aux élections sénatoriales) ;
- **faire preuve de dignité morale et avoir satisfait aux obligations du recrutement militaire** ;
- **répondre aux conditions d'éligibilité spécifiques** prévues pour certaines élections : ainsi, pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle, il faut avoir obtenu **les signatures de 500 élus**, d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer différents, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être les élus d'un même département ou collectivité d'outre-mer.

Source: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/etapes-conquete-du-droit-vote.html>

Q1. Peut-on parler d'un mouvement vers l'abolition des conditions d'éligibilité ?

B2. Qui parvient à se faire élire? Le rôle des partis politiques dans la sélection des gouvernants, et son évolution.

Document 5: La fonction des partis politiques dans nos démocraties.

ARTICLE 4.

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils contribuent à la mise en oeuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi. La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation.

Source: Constitution de la Vème République, 4 octobre 1958.

Q1. Quelle fonction sont censés occuper les partis politiques dans nos démocraties ?

ACTIVITE : L'évolution du rôle des partis pour se faire élire.

Document 7. L'élection d'Alexis de Tocqueville en 1848.

Alexis de Tocqueville raconte comment il mène ses paysans normands de Tocqueville à Saint-Pierre-Eglise pour la première élection au suffrage universel masculin visant à élire l'Assemblée législative, le 23 avril 1848. Tocqueville fut élu député de la Manche par ses concitoyens.

La population m'avait toujours été bienveillante, mais je la retrouvai cette fois affectueuse, et jamais je ne fus entouré de plus de respect que depuis que l'égalité brutale était affichée sur tous les murs. Nous devions aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de 20 ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique ; je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom, car je savais que dans [les] pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même. Au bout de la longue file venaient sur des chevaux de bât ou dans des charrettes, des infirmes ou des malades qui avaient voulu nous suivre ; nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes ; nous étions en tout cent soixante-dix. Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment ; je sus qu'on désirait que je parlasse. Je grimpai donc sur le revers d'un fossé, on fit cercle autour de moi et je dis quelques mots que la circonstance m'inspira. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se desunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. « Que personne, dis-je, n'entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher (il pleuvait ce jour-là) avant d'avoir accompli son devoir. » Ils crièrent qu'ainsi ils feraient et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps, et j'ai lieu de penser qu'ils le furent presque tous au même candidat.

Aussitôt après avoir voté moi-même, je leur dis adieu, et, montant en voiture, je partis pour Paris. Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, 1893.

Document 8. L'éclairage de Rémi Lefebvre

«Les primaires socialistes de 2011, pour la première fois ouvertes(i.e. ouvertes à tous et non seulement aux adhérents du parti), ont été un grand succès démocratique en termes de mobilisation. Elles ont été efficaces sur le plan électoral en dégageant un candidat incontesté, et qui sera finalement éluPrésident de la Républiqueen 2012, François Hollande.

Mais, dans le même temps, il apparaît évident qu'elles contribuent au renforcement de la démocratie d'opinion, c'est-à-dire au renforcement du rôle des sondages d'opinion, au détriment des partis politiques, dans la sélection des futurs gouvernants.

Je m'explique.

Jusqu'en 2006, ce n'était pas les sondages, mais bien le parti politique, et plus précisément, les ressources partisans du futur élu qui jouaient un rôle déterminant dans le processus de désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle. La maîtrise du parti et les logiques d'appareil structuraient alors fortement la sélection du candidat. En 1981 par exemple, François Mitterrand, futur Président de la République, est investi candidat alors que les sondages placent son rival Michel Rocard en meilleure position face à Valéry Giscard d'Estaing, son adversaire de droite.

Aujourd'hui, cela apparaîtrait difficilement envisageable. Les primaires avantagent en effet le candidat le plus «présidentiable», c'est-à-dire celui dont la popularité dans les sondages est à l'instant « t » la plus forte. Les votants à la primaire tendent à choisir le candidat qui a le plus de chance de faire gagner leur parti, celui qui a la plus grande capacité à remporter l'élection, et non celui qui incarne leur préférence programmatique ou idéologique. Ils ne font alors qu'avaliser le verdict des sondages. Ils guettent les candidats "favoris", les «vainqueurs potentiels», les candidats "les mieux placés" dans les sondages. Ils se mettent dans le sillage de celui dont la victoire est prévue... sur la base des sondages.

Ainsi, en 2007, alors qu'est organisée une primaire fermée (i.e. seuls les militants du parti peuvent voter) pour désigner le futur candidat socialiste à l'élection présidentielle, c'est Ségolène Royal qui est alors investie par les adhérents notamment et principalement parce qu'elle est consacrée dans les sondages comme la seule capable de battre le candidat de la droite Nicolas Sarkozy.

Bref, s'il apparaît toujours nécessaire pour un candidat d'être soutenu et appuyé par un parti politique pour avoir quelques chances de se présenter avec succès à des élections, on remarque aujourd'hui, spécifiquement pour l'élection présidentielle, que les sondages semblent néanmoins jouer un rôle de plus en plus important sur le processus de désignation des candidats. Si l'on peut douter de leur qualité, ils produisent en tout cas des effets autoréalisateurs bien réels.

Source: Texte constitué à partir des deux articles suivants du politiste Rémi Lefebvre:

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/26/vers-une-democratie-sondagi%C3%A8re_1577893_3232.html

http://www.marianne.net/Presidentielle-2017-primaires-or-not-primaires_a239432.html

Question : à partir des documents 7 et 8, comparez les élections d'Alexis de Tocqueville, de François Mitterrand et de François Hollande.

Dans chaque cas, précisez :

- Au nom de quels électeurs ont-ils voté pour eux ?
- Quel rôle a joué le parti politique dans leur désignation comme candidat et leur élection ?
- vous pouvez vous aider du tableau ci-après.

Ressource d'aide :

Sondage après sondage, l'image des appareils partisans se révèle désastreuse, tous bords confondus. Les trois quarts des Français (75%) ont une mauvaise opinion du PS et plus des deux tiers (67%) jugent sévèrement l'UMP, selon un sondage IFOP publié dans le *Journal du dimanche* du 31 août. Les chiffres sont sans appel : 62% des personnes interrogées pensent "plutôt" que les partis politiques ne sont pas "utiles", 82% qu'ils ne sont pas "adaptés à la situation actuelle du pays", et 85% qu'ils ne sont pas "proches des réalités quotidiennes des Français". [...]

Dans son livre *Principes du gouvernement représentatif* (Calmann-Lévy, 1995), le politologue Bernard Manin constate que le passage de la " *démocratie de partis* " à " *la démocratie du public*" (ou d'opinion), dans les années 1970, a modifié la manière de voter des électeurs. Désormais, ils votent davantage en faveur d'une personne que d'un parti, et ne se déterminent plus " *en fonction de caractéristiques sociales, économiques et culturelles* ".

Dans cette démocratie de l'opinion, où médias, sociétés de communication et sondages assurent la médiation entre le peuple et ses représentants, les adhérents et le débat interne ne sont plus les priorités. Il convient de faire passer un message au plus grand nombre, en utilisant des techniques inspirées par la publicité, explique la politologue Florence Haegel, qui souligne " *l'accroissement des budgets de communication et de marketing*" à l'UMP.

Bernard Manin identifie un travers inhérent à la démocratie de l'opinion : " *Ceux qui parviennent à se faire élire*" sont désormais " *des individus qui maîtrisent mieux que les autres les techniques de communication, ce que l'on appelle des "figures médiatiques"*". Cette " *nouvelle élite de spécialistes de la communication prend la place des militants et des hommes d'appareil* ", s'inquiète-t-il. Le plus souvent au détriment du débat de fond.

Nicolas Chapuis, Alexandre Lemarié, "Partis en fumée", *Le Monde*, 16 Octobre 2014

	1ère phase : le parlementarisme	2ème phase: la démocratie.....	3ème phase : la démocratie
Qui est élu?			
Au nom de quoi les électeurs votent-ils pour eux?			
Où se déroule le débat politique?			
Exemple/ période			

C. Quelle place pour les femmes en politique?

POUR TRAITER CETTE PARTIE : DEVOIR-MAISON :

2 objectifs :

Se préparer à l'épreuve du baccalauréat : s'entraîner à rédiger un raisonnement structuré et argumenté.
Se préparer à l'entrée dans l'enseignement supérieur : s'entraîner à une recherche documentaire et à sélectionner les informations pertinentes.

Sujet : En quoi et pourquoi la sélections des gouvernants est-elle encore aujourd'hui genrée ?

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ressources :

- « Le Guide de la parité. Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales. »(42 pages), Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, 2016. Accessible en ligne à l'adresse suivante: http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_guide_parite_vf_2016_08_26_vf-2.pdf
- Les documents ci-dessous :

Document 9. La robe de Duflot : vous avez dit sexisme ?

La scène se déroule lors de la séance des questions au gouvernement, quand le député-maire de Neuilly interpelle le Premier ministre sur l'avenir du Grand Paris. En sa qualité de ministre de l'Égalité des territoires, Cécile Duflot prend la parole pour lui répondre. Elle descend les marches qui la séparent du micro lorsqu'un brouhaha s'élève de l'hémicycle. Quelques quolibets fusent depuis les rangs des députés UMP, qui semblent ainsi marquer leur désapprobation à l'égard de la robe printanière, blanche à motifs bleus, portée par l'intéressée. [...] « Il y aurait eu le même type de chahutage (sic) si un homme avait porté une cravate fluo orange », tempère Laurent Wauquiez, député UMP de Haute-Loire. Tout en précisant qu'il n'a lui-même pas participé à ce « moment pas très glorieux ». Patrick Balkany, quant à lui, enfonce le clou [...] : « Nous n'avons pas hué ni sifflé Cécile Duflot, nous avons admiré. Tout le monde était étonné de la voir en robe. Elle a manifestement changé

de look, et si elle ne veut pas qu'on s'y intéresse, elle peut ne pas changer de look. D'ailleurs, peut-être avait-elle mis cette robe pour ne pas qu'on écoute ce qu'elle avait à dire. » Une explication qui fait beaucoup rire (jaune) Christine Bard, auteure d'une *Histoire politique du pantalon* en 2010. « Faire passer le sexisme pour une preuve d'admiration, c'est vieux comme le monde ! » s'exclame-t-elle. [...] L'historienne insiste sur le caractère « discriminatoire » de cette réaction : « Elle n'a encore rien dit, elle est juste là. Sa simple présence suscite des commentaires. On la ramène à sa manière de s'habiller. Certains parlementaires la regardent, mais ne veulent pas l'entendre. » « Depuis longtemps, les tenues des femmes de pouvoir polarisent le débat, explique-t-elle encore. C'est un moyen de cristalliser l'attention sur quelque chose d'anecdotique. [...] Le problème n'est pas du côté des femmes », conclut Christine Bard.

Anne ROYER, « Robe de Duflot : vous avez dit sexisme ? », *Les Inrocks*, 19 juillet 2012.

Document 10.

La représentation des femmes en politique en France

	Année de la dernière élection	Part de femmes en %
Députées	2012	26,86 %
Sénatrices	2014	25,0 %
Maires	2014	16,0 %
Conseillères générales	2011	13,8 %
Conseillères régionales	2010	48 %
Conseillères municipales	2014	40,3 %
Députées européennes	2014	36,6 %

Source : ministère de l'Intérieur, Europarlement.

Note : Les femmes représentent un peu plus de 52 % des inscrits sur les listes électorales.

Document 11. Distribution inégale des ressources et biais liés au genre.

Lorsqu'ils s'engagent dans la compétition politique, les hommes sont, plus souvent que les femmes, des « professionnels » de la politique (sortants ou – particulièrement en France – cumulant plusieurs mandats), ce qui leur donne objectivement plus de chances de gagner l'élection : ils sont plus souvent déjà connus des électeurs et de la presse, ils disposent d'un réseau de soutiens politiques aux niveaux local et national et ont acquis préalablement les ficelles du métier politique, notamment l'art de faire campagne (animer des réunions électorales, tracter dans les marchés...). Les femmes, quant à elles, sont plus souvent des outsiders du champ politique : leurs compétences militantes sont plus souvent forgées dans la sphère associative, elles sont donc moins présentes dans les instances de direction des

partis et bénéficient donc moins de leurs réseaux de soutien, ont eu plus rarement des expériences préalables de campagnes ou détenu des mandats, autant de caractéristiques qui pèsent [...] sur leurs chances de remporter une élection. On voit ici à quel point l'hégémonie masculine du champ politique s'auto-entretient : le fait que les hommes détiennent une grande partie du pouvoir politique augmente les chances d'en accumuler davantage. Mais la mise à l'écart des femmes des investitures n'est pas seulement liée à un déficit « objectif » de capitaux politiques. Elle est également liée aux anticipations des élites partisans, voire des militants [...], qui ont tendance à évaluer les chances

des candidats à l'aune de stéréotypes sexués. Il est ainsi couramment postulé (plus ou moins consciemment) que les femmes seront moins capables de résister physiquement et mentalement au combat électoral, de parler en public, de s'extraire de leur vie privée ou de susciter le respect des électeurs.

Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck Université, coll. « Ouvertures politiques », 2^e édition revue et augmentée, 2012.

QUESTIONS

1. Lire. Que signifie la phrase soulignée ?
2. Expliquer. Quelle autre explication est donnée à la sous-représentation politique des femmes ?
3. Illustrer. Donnez des exemples de femmes politiques qui contredisent les stéréotypes cités dans le texte.

2. Comment élire ? Les différents modes de scrutin et leurs effets.

Activité de sensibilisation :

Peut-on, en démocratie, recueillir la majorité des suffrages exprimés par les citoyens et ne pas être élu ?

Le cas des élections présidentielles américaines.

Document 12. « Pourquoi les Etats-Unis swingent pour élire leur président ? », Dessine-moi l'économie.

<https://www.youtube.com/watch?v=V9zAeNmuZiA>

Document 13. La majorité des électeurs a voté Clinton, et Trump a été élu.

Si les derniers chiffres du scrutin américain confirment la tendance, Donald Trump aura été élu président des Etats-Unis malgré un nombre total de voix inférieur à celui de son adversaire Hillary Clinton : un déficit d'environ 200 000 bulletins (59 611 678 contre 59 814 018), après 99% des résultats reçus. Une goutte d'eau, à l'échelle des quelque 120 millions d'électeurs à s'être déplacés dans les bureaux de vote, mais qui interroge.

Au suffrage direct (comme en France), la candidate démocrate aurait été élue. Mais aux Etats-Unis, ce sont les grands électeurs qui font la différence. Ceux-ci sont glanés Etat par Etat et leur nombre varie en fonction de la population. Par exemple, remporter la Californie permet d'obtenir 55 grands électeurs. Le Vermont n'en a lui que trois à offrir. À ce jeu, Donald Trump a écrasé sa concurrente, avec 290 grands électeurs en sa faveur contre 228. Pour être élu à la Maison-Blanche, 270 suffisaient, sur un total de 538.

En 2000, une situation comparable s'était produite avec l'élection de Georges W. Bush face à Al Gore. Le républicain avait recueilli 47,9% des voix contre 48,4% pour son adversaire, mais 271 grands électeurs contre 266. C'est la quatrième fois que cela arrive dans l'histoire du pays.

Comment est-ce possible ? A cause de ce fameux système des grands électeurs. Les citoyens américains ne votent pas directement pour le président, mais choisissent quels grands électeurs vont voter pour le candidat de leur camp, et ce dans chacun des 50 États. Surtout, il suffit d'obtenir la majorité de 0,1% pour que tous les grands électeurs d'un État basculent (règle du "*winner-take-all* "). Ainsi, les 61% d'électeurs qui ont voté pour Hillary Clinton en Californie ont eu le même effet que si seulement 50,1% avaient voté pour elle. Que le candidat gagne un Etat avec 1 ou 30 points d'avance, le résultat est le même.

De quoi suffire pour entendre les mécontents demander à nouveau une réforme du système électoral américain ? "Il pourrait y avoir des revendications, mais elles vont finir par disparaître", souligne Robert Schapiro, professeur de sciences politiques à l'université Columbia de New-York. "Cela questionne à quel point notre système est démocratique", abonde-t-il tout de même.

Il faut bien comprendre qu'avant 1830, les Etats-Unis ne sont pas une démocratie, mais une république", rappelle Pierre Guerlain, professeur de civilisation américaine. "Au début, les penseurs américains se méfient de la démocratie, synonyme de chaos". Historiquement, les grands électeurs étaient simplement nommés par les États composant le pays, sans processus d'élection. C'est ce que prévoit la constitution. Le vote s'est mis en place progressivement, répondant à un besoin de représentativité démocratique, ce qui aboutit au système mis en place en 1830 et encore d'actualité aujourd'hui, à peu de choses près.

"L'objectif du système des grands électeurs était d'éviter la domination de certains États puissants et très peuplés", rappelle Pierre Guerlain. Une égalité des différents États plutôt que des citoyens. Cela donne donc un avantage aux petits États ruraux. D'autant plus que ceux-ci disposent, au minimum, de trois grands électeurs. Ainsi, actuellement, un électeur du Wyoming dispose d'un poids électoral 3,5 fois plus important qu'un électeur du Texas.

Le système électoral américain est "une construction inachevée", estime Pierre Guerlain, pour qui "les Etats-Unis ne sont pas, sur ce plan, un modèle de démocratie". Ce débat n'est pas prioritaire dans le système politique américain, "le rôle de l'argent cristallise bien plus de tensions", explique-t-il néanmoins.

A partir de <http://www.lci.fr/elections-americaaines/resultat-elections-americaaines-la-majorite-des-electeurs-a-vote-hillary-clinton-et-donald-trump-a-ete-elu-president-des-etats-unis-2011881.html> et <http://www.huffingtonpost.fr/2016/11/10/hillary-clinton-perd-donald-trump-grands-electeurs-systeme-electoral-archaïque/>

Question : au regard de cet exemple, qu'est-ce qui fait l'élection ?

A. Les principes des différents modes de scrutin : majoritaire, proportionnel, mixte.

Document 14. Les différents modes de scrutin.

Scrutin majoritaire accorde la victoire au candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.		scrutin proportionnel	scrutin mixte.
		assure une représentation en sièges au prorata du nombre de voix obtenu	Combinaison des modes majoritaire et proportionnel
à un tour	à deux tours		
Victoire à celui qui obtient le plus de voix (majorité relative)	Victoire à celui obtenant le plus de voix (majorité absolue)		

D'après Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre birnbaum, Philippe Braud, Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Armand Colin, 2010

Q1. Qu'est-ce qu'un mode de scrutin ?

Document 15. Les modes de scrutin en France.

Elections	Périodicité	Modes de scrutin
Européennes	5 ans	Proportionnel
Présidentielles	5 ans	Majoritaire uninominal à deux tours
Législatives	5 ans	Majoritaire uninominal à deux tours
Sénatoriales	3 ans (par tiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Proportionnel dans les 39 départements qui désignent au moins 4 sénateurs - Majoritaire dans les 70 départements qui désignent moins de 4 sénateurs
Régionales	6 ans	Proportionnel par liste, avec prime majoritaire (MIXTE)
Cantonales	3 ans par moitié	Majoritaire uninominal à deux tours
Municipales	6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de moins de 3500 hbts : scrutin de liste majoritaire à deux tours avec panachage - Ville de de plus de 3500 hbts : scrutin de liste majoritaire à deux tours sans panachage, avec correctif proportionnel (la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges, le reste est réparti à la proportionnelle)

B. Les effets politiques des différents modes de scrutin.

Activité 1. Simuler les effets d'un mode de scrutin.

Dans une élection, trois listes sont présentes. La première obtien 60% des voix, la deuxième 30% et la troisième 10%. Il y a 100 sièges à pourvoir.

Calculez le nombre d'élus pour chaque liste dans le cas d'une élection aux scrutins majoritaire, proportionnel, et mixte (selon la modalité suivante : la liste arrivée en tête obtien 50% des sièges, les reste est partagé proportionnellement au nombre de voix obtenu).

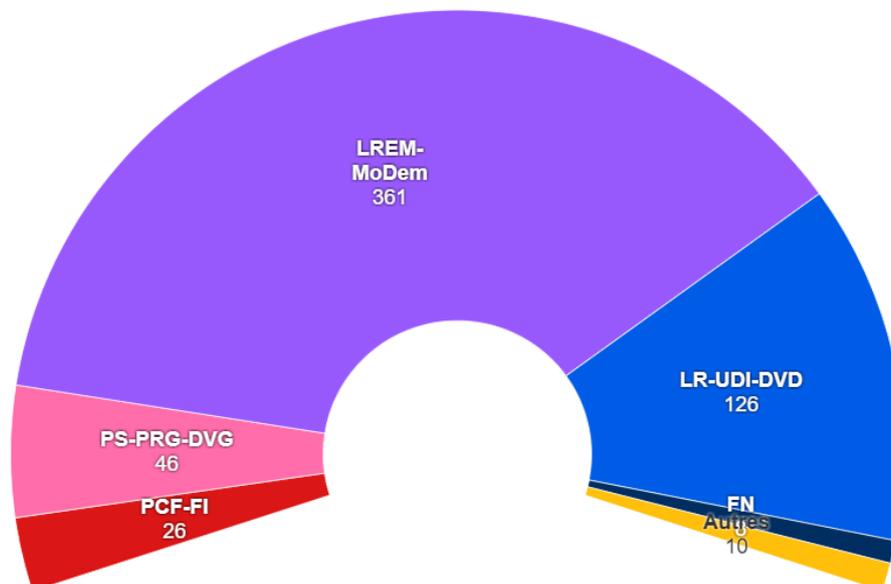
Activité 2. Application concrète : les élections législatives de 2017.

Ci-dessous (document 16) , figurent les résultats du premier tour des élections législatives, selon le Ministère de l'Intérieur, et en document 17, la composition de l'Assemblée Nationale à l'issue du deuxième tour, et deux simulations (document 18). Déduisez de ces simulations les effets politiques des scrutins majoritaire et proportionnel sur la pratique du pouvoir et le fonctionnement des institutions. Comparez ces effets dans un tableau synthétique

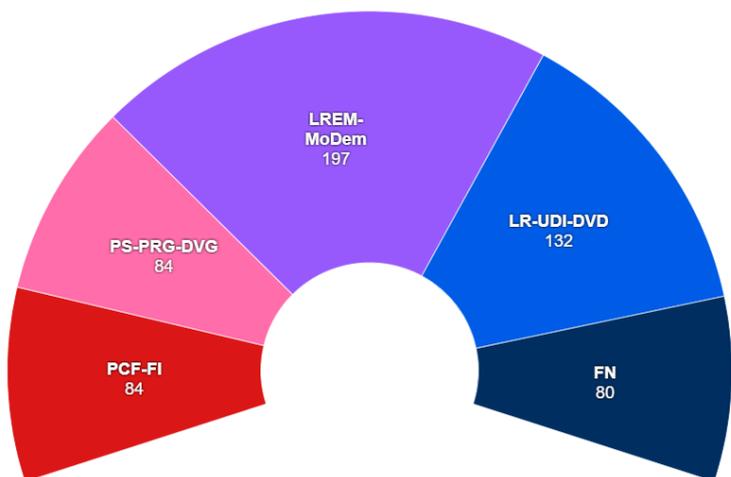
Document 16.

Nuances de Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Nb Sieges
Extrême gauche	175 214	0,37	0,77	
Parti communiste français	615 487	1,29	2,72	
La France insoumise	2 497 622	5,25	11,03	
Parti socialiste	1 685 677	3,54	7,44	
Parti radical de gauche	106 311	0,22	0,47	
Divers gauche	362 281	0,76	1,60	1
Ecologiste	973 527	2,05	4,30	
Divers	500 309	1,05	2,21	
Régionaliste	204 049	0,43	0,90	
La République en marche	6 391 269	13,44	28,21	2
Modem	932 227	1,96	4,12	
Union des Démocrates et Indépendants	687 225	1,44	3,03	1
Les Républicains	3 573 427	7,51	15,77	
Divers droite	625 345	1,31	2,76	
Debout la France	265 420	0,56	1,17	
Front National	2 990 454	6,29	13,20	
Extrême droite	68 320	0,14	0,30	

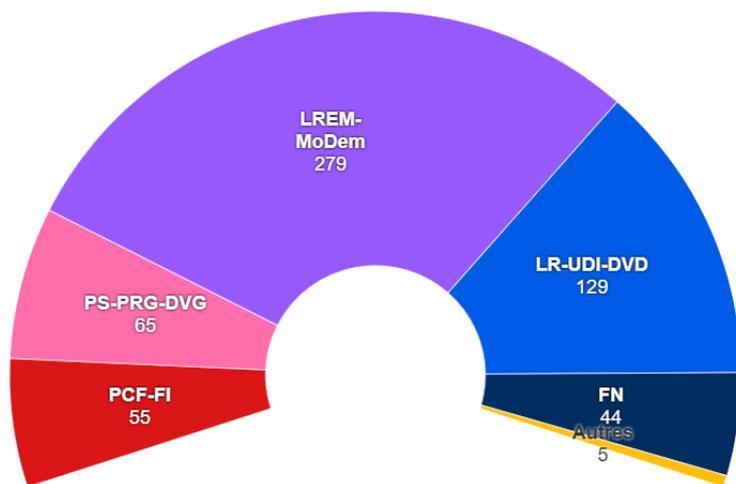
Document 17. L'Assemblée Nationale, depuis le 18 juin 2017. (Infographie : francetvinfo.fr)



**Document 18. Simulation de répartition des sièges de députés, avec une dose de proportionnelle...
... de 100%**

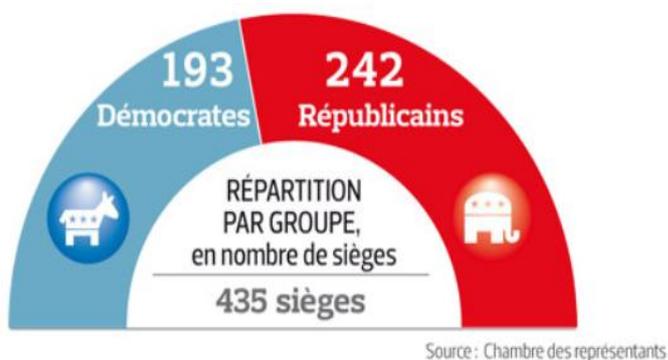


... de 50%

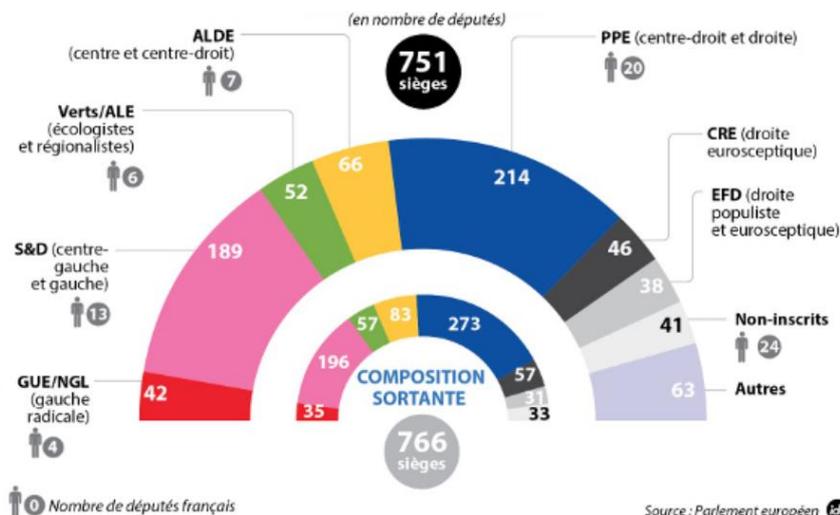


	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Avantages (et pour qui ?)		
Inconvénients (et pour qui ?)		

Ressources supplémentaires :



Chambre des Représentants (scrutin majoritaire uninominal à un tour) depuis 2016



Parlement Européen après les élections de 2014
(scrutin de liste à la proportionnelle)

3. Seulement élire ? Emergence et institutionnalisation de nouvelles formes d'implication citoyenne.

Activité : comprendre les mécanismes délibératifs et participatifs de prise de décision politique.

Question : En quoi le budget participatif tel qu'il a été mis en place par la ville de Paris illustre-t-il des évolutions dans le fonctionnement de nos démocraties contemporaines ?

Document 1. Plaquette de présentation du budget participatif.

MAIRIE DE PARIS

C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

Vous avez un projet pour Paris ? Vous voulez une ville plus solidaire ? Un quartier plus vert ? La Mairie de Paris peut réaliser vos idées grâce au budget participatif.

Le budget participatif c'est quoi ?
La Mairie de Paris a décidé d'utiliser 100 millions d'euros pour vos projets.

- Vous proposez vos idées, vos envies.
- Vous choisissez les projets.
- La Mairie les réalise.

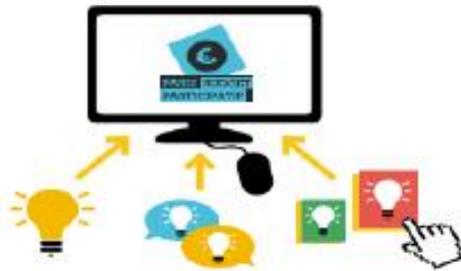
Qui peut participer ?
Tous les Parisiens : mineurs, adultes, Français, étrangers !

1. PROJETS **2. VOTE** **3. RÉALISATION**



Quel projet peut être proposé ?

Le projet doit être utile aux habitants de Paris, de votre arrondissement ou de votre quartier. De nombreux thèmes sont possibles : l'environnement, la culture, la solidarité, la propreté, l'éducation et la jeunesse. Vous trouverez des exemples avec les gagnants de 2014 et 2015 sur le site : www.budgetparticipatif.paris



Vous êtes intéressés ?

Rendez-vous sur www.budgetparticipatif.paris pour :

- Proposer votre projet.
- Participer aux projets d'autres Parisiens, d'associations, en donnant votre avis, vos idées pour aider à leur construction.
- Voter pour choisir les projets les plus importants que la Mairie doit réaliser.
- Trouver toutes les informations sur le Budget Participatif de la Ville de Paris.



A vous d'agir !



**Jusqu'au
19 février**

Proposez des projets ou rejoignez des projets qui vous intéressent sur budgetparticipatif.paris



De mars à mai

Participez à des ateliers pour construire des projets ensemble. Ils réuniront les Parisiens qui ont des propositions sur un même thème ou pour un même lieu.



**De juin à
septembre**

Découvrez les projets proposés.



En septembre

Votez pour vos projets préférés dans différents bureaux de vote installés dans Paris ou sur internet : budgetparticipatif.paris



En décembre

Les élus de la Ville de Paris donnent leur accord pour le financement des projets gagnants. Ils pourront commencer !

Aller plus loin : <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

Document 2. Présentation du projet de budget participatif parisien.

La ville de Paris a mis en place en 2014 une forme consultative de budget participatif : les Parisiens ont pu voter parmi 15 projets pour répartir un budget de 20 millions d'euros. En début d'année 2015, Paris a offert à ses habitants la possibilité de proposer des projets en ligne avant ensuite de les soumettre au vote des Parisiens.

En 2016, Paris consacrera plus de 100 millions d'euros à des réalisations proposées par ses habitants, soit 5 % du budget d'investissement de la ville. Près de 159 000 personnes – soit 7 % de la population contre 3 % en 2015 – ont pris part au vote qui s'est déroulé du 16 septembre au 2 octobre. Parmi elles, 66 155 élèves, répartis dans 83 % des écoles primaires et des collèges, ont sélectionné des projets dans le cadre de leur établissement.

Onze projets lauréats seront mis en oeuvre à l'échelle de la Ville. Parmi eux, la proposition de financer des abris modulables et des kits d'hygiène pour les SDF et les migrants pour 5 millions d'euros a remporté le plus grand nombre de suffrages. La création d'un restaurant « *solidaire* » qui cuisinera des invendus alimentaires est arrivée en troisième position quasiment ex-æquo avec un projet qui prévoit des moyens pour la propreté.

Parmi les 208 projets choisis par les Parisiens et localisables par arrondissement, l'aspiration à une amélioration du cadre de vie, à davantage de verdure ou de « mobilités douces » prédomine et concentre plus de 39 millions d'euros.

Pour le budget participatif qui sera voté en 2017, Anne Hidalgo s'est fixé un nouvel objectif : associer les Parisiens à la mise en œuvre des projets qu'ils auront retenus. Un pas de plus vers « l'innovation » qu'elle encourage dans le cadre de son mandat.

Béatrice Jérôme, "Budget participatif : la capitale fait le pari des projets citoyens", *Le Monde*, 05/10/2016

Document 3. Mise en perspective théorique.

Un changement idéologique accompagne les transformations actuelles des pratiques de décision dans les démocraties contemporaines. Il passe par la valorisation constante et systématique de certains thèmes : la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat, la gouvernance...

Deux phénomènes se conjuguent pour attester de la cristallisation de cette formulation nouvelle de l'idée démocratique, de ce « nouvel esprit de la démocratie » (L. Blondiaux) dans l'action publique moderne. Dans la sphère de l'action publique, s'intensifie d'abord le recours à des dispositifs qui visent à impliquer une pluralité d'acteurs, au-delà de ceux classiquement habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif (c'est-à-dire, les experts et surtout les élus) : c'est l'impératif participatif. Sont aussi mises en place des procédures nouvelles visant à organiser les discussions entre les parties en présence et à permettre qu'un jugement public informé puisse se construire à partir d'opinions contradictoires : c'est le tournant délibératif, selon lequel la légitimité d'une décision repose, au delà de l'élection, sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne.

En dépit de nuances importantes, l'intention première est cependant la même, dans les deux cas : il s'agit de compléter l'arsenal institutionnel de la démocratie représentative par des lieux où non seulement le déploiement d'une délibération démocratique élargie est possible, mais aussi où une participation du plus grand nombre à cette discussion des choix collectifs est encouragée. Bref, il s'agit, contre une conception minimaliste de la démocratie qui réduit le citoyen à son rôle d'électeur et l'incite à l'apathie, d'élargir et d'encourager la participation citoyenne à la prise de décision.

A partir de Blondiaux L. et Sintomer Y., *L'impératif délibératif*, Rue Descartes 2009/1, N° 63, p. 28-38.

Et Blondiaux Loïc, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 2/2007 (n° 50), p. 118-129.

Pour vous aider:

- que signifie "participatif" dans ce contexte?
- cherchez le terme "délibération"
- quel aspect du projet de budget participatif vous semble se rapprocher de la logique délibérative?
- quelles sont les sources de "l'impératif participatif et délibératif, pour paraphraser Loïc Blondiaux?"

Pour aller plus loin :

- quelle limite pouvez-vous envisager à ce mouvement vers une "démocratie participative"?

A l'issue de ce chapitre, je comprends :

- comment le modèle de régime représentatif dans lequel nous vivons s'est ouvert peu à peu à la participation par le vote d'une part de plus en plus importante de la population, les citoyens.
- comment malgré un accès au droit de se présenter aux élections de plus en plus ouvert lui aussi, la capacité à être élu reste restreinte à un petit nombre disposant de certaines ressources politiques.
- que la principale de ces ressources est le parti politique , c'est à dire "un groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts, les mêmes opinions, les mêmes idées, et qui s'associent dans une organisation ayant pour objectif de se faire élire, d'exercer le pouvoir et de mettre en œuvre un projet politique ou un programme commun. L'objectif de gouverner distingue les partis politiques d'autres organisations comme les groupes de pression, les corporations ou les syndicats" (Définition : Latoupie.org).
- qu'au cours de l'Histoire le rôle de ces partis politiques a évolué de leur apparition à un rôle central pour l'élection, jusqu'à une troisième phase où le débat et les ressources politiques se sont déplacés vers d'autres sphères, au moins en partie.
- que la place des femmes dans la compétition politique n'est pas encore entièrement garantie; malgré certains dispositifs légaux, des variables sociales et politiques continuent à expliquer que les femmes sont sous-représentées dans les postes électifs.
- que le mode de scrutin a un effet sur la pratique du pouvoir politique : tandis que le scrutin proportionnel garantit une image plus fidèle de l'électorat mais un pouvoir politique plus réparti, le scrutin majoritaire offre aux vainqueurs une majorité plus confortable et ainsi une capacité d'action supérieure.
- comment le modèle représentatif tend à évoluer, notamment à l'échelon local, vers des formes plus délibératives et participatives, c'est à dire où la participation des citoyens ne passe pas qu'à travers le vote mais aussi à travers une capacité d'initiative, de proposition, et de participation par rapport à la décision politique.